



Verpackt BV - Brusselsesteenweg 32A, 1980 Zemst - BTW 0736.857.629 -

✉ info@verpackt.be – ☎ 015 61 09 92

Déclaration de conformité (DdC)

POUR LES MATÉRIAUX ET OBJETS DESTINÉS À ENTRER EN CONTACT AVEC DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Je soussigné, déclare au nom de VERPACKT BV que le produit décrit ci-dessous :

Raviers et cornets en carton blanc

Articles:

- Raviers : 955, 75, 80, 85, 90, 92, 93, 94, 2910, A16CW, F1, F2, F3, F4, F5
- Corbeilles: PL2, PL3, PL4, PL5, PL6
- Cornets : T1, T2, T2.5, T3

Composé de:

CARTON : GC2:
Accurate, Accurate Freeze, Accurate Freeze Grease III, Accurate Top,
Accurate Top Freeze, Accurate Top Natural Freeze, Accurate Top Strong,
Accurate Top Strong Freeze, Excellent Top Freeze Grease III, Excellent Top
Strong, Excellent Top Strong Freeze, Optimus Top

COLLE: VA 946 KB SML12

Être en phase avec:

- **Règlement (CE) n° 1935/2004** du Parlement européen et du Conseil du 27/10/2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les directives 80/590/CEE et 89/109/2006..
- **Règlement (CE) n° 2023/2006** du Parlement européen et du Conseil du 22/12/2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires (BPF).
- **A.R. du 11/05/1992** relatif aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.
- **A.R. du 14/11/2003** relatif à l'autocontrôle, aux obligations de déclaration et à la traçabilité dans la chaîne alimentaire.
- **A.R. du 16/01/2006** établissant le détail des agréments, autorisations et enregistrements préalables délivrés par l'AFSCA [BS02/03/2006] modifié par l'A.R. du 6/10/2006 (BS 27/10/2006).

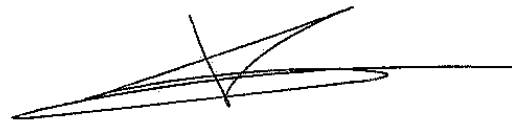
Dans les conditions de fonctionnement suivantes (le cas échéant) :

- Convient aux aliments gras et secs
- Conserver les aliments à l'intérieur du récipient
- Conserver dans un endroit sec et sombre, à des températures comprises entre +5°C et +40°C, avec un taux d'humidité compris entre 50 et 65%, et dans l'emballage d'origine
- Se conserve pendant au moins 2 ans

Ces produits sont biodégradables conformément à la norme EN 13432.

Fait à Zemst, le 01/01/2024.

Ce document est valable pendant 5 ans.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

Steven Verlinden
Directeur général